

Confidences de la nièce du pape François – « Il ne te juge pas, il ne te dira jamais ce que tu dois faire » – 12 août 2014

Publié le 12 août 2014
3 minutes

Maria Inés Narvaja, nièce du pape François

Dans un entretien diffusé sur le site argentin *Tierras de América* le 12 août 2014, la nièce du pape François, **Maria Inés Narvaja**, livre quelques confidences sur la personnalité de son oncle. Elle le décrit comme un être très attentionné envers les plus pauvres. Mais, selon elle, d'un point de vue politique, **Jorge Mario Bergoglio** n'aime pas les étiquettes. En le voyant, on pourrait se demander « de quel côté il se situe. Certes, il est très attentif à la justice sociale, mais on ne sait jamais s'il est de droite ou de gauche, précise-t-elle. Peut-être parce que théologiquement, il est plutôt conservateur, mais pastoralement, il est plutôt progressiste ».

Un autre trait de caractère que souligne Maria Inés Narvaja est la grande discrétion de Jorge Mario Bergoglio et sa faible propension à parler de choses personnelles, et notamment de ses problèmes. « Il est d'un hermétisme impressionnant », affirme-t-elle, ajoutant qu'il est « très réservé ».

Dans cet entretien, elle évoque également son mariage à elle, d'abord civil, avec un homme qui attendait la déclaration de nullité de sa précédente union par les autorités ecclésiastiques. Quatre ans plus tard, elle se maria enfin à l'Eglise. « Pendant toute cette période, il (mon oncle) a été un père pour moi et je lui en suis très reconnaissante », explique-t-elle. « Il ne te juge pas, il ne te dira jamais ce que tu dois faire ». Ainsi, au sujet de **l'accès des divorcés remariés à la communion**, Maria Inés Narvaja estime que **le pape « obéira à ce que décidera le synode »** (sic).

Dans son encyclique *Evangelii gaudium*, rappelle-t-elle, François indique que la communion « n'est pas un prix, mais la nourriture du pèlerin ». « J'en ai longuement parlé avec lui, au vu de ma situation personnelle, ajoute-t-elle, ceux qui reçoivent la communion ne reçoivent pas un certificat de bonne conduite ».

Le pape ne juge pas, nous dit sa nièce alors qu'elle était mariée civilement, – en une autre circonstance, il s'est même demandé qui il était pour juger –, mais saint Paul enseigne : « *Celui qui mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice ; car celui qui mange et boit [indignement], sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit son propre jugement.* » (1 Cor. 11, 27-29) ?

Sources : Apic/Imedia – du 12/09/14